



Barèmes Honoraires TTC à charge Acquéreur
Sauf stipulation contraire prévue au mandat

Vente d'immeuble à usage d'habitation et terrain à bâtir

Applicable au 1^{ER} JANVIER 2020

Prix	Honoraires
De 0 à 15.000 €	4.500 €
De 15.001 à 30.000 €	5.000 €
De 30.001 à 45.000 €	6.000 €
De 45.001 à 60.000 €	6.500 €
De 60.001 à 75.000 €	7.500 €
De 75.001 à 90.000 €	8.000 €
De 90.001 à 105.000 €	9.000 €
De 105.001 à 120.000 €	10.000 €
De 120.001 à 135.000 €	11.000 €
De 135.001 à 165.000 €	12.000 €

Les Honoraires à percevoir sur la tranche excédant 165.000 € sont fixés à 6%

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21.



Barèmes Honoraires HT à charge Acquéreur
Sauf stipulation contraire prévue au mandat

Immobilier Commercial – Bureaux – Cession de fonds de Commerce
Droit au bail – Droit d'entrée

Applicable au 1^{ER} JANVIER 2020

Prix	Honoraires
De 0 à 15.000 €	4.500 €
De 15.001 à 30.000 €	5.000 €
De 30.001 à 45.000 €	6.000 €
De 45.001 à 60.000 €	6.500 €
De 60.001 à 75.000 €	7.500 €
De 75.001 à 90.000 €	8.000 €
De 90.001 à 105.000 €	9.000 €
De 105.001 à 120.000 €	10.000 €
De 120.001 à 135.000 €	11.000 €
De 135.001 à 165.000 €	12.000 €

Les Honoraires à percevoir sur la tranche excédant 165.000 € sont fixés à 6%

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21.

Barème des Services de Gestion au 1^{er} novembre 2015 (A la charge du propriétaire Bailleur)

Taux à 7,50 % HT (9% TTC)	Gestion comptable + Gestion technique + Gestion des sinistres
Option 1 : 2.00 %	Garantie des loyers impayés + Dégradations immobilières + Protection Juridique
Option 2 : 2.20 %	Garantie des loyers impayés + Dégradations immobilières + Protection Juridique + inoccupation du lot

Barème Bail Commercial ou Professionnel (à la charge du Preneur)

SANS DROIT D'ENTREE

Recherche et sélection du locataire + publicité et promotion du bien + Négociation : 1,5 % HT sur cumul des loyers pendant la durée du bail avec un minimum forfaitaire de 3.000 € HT

Rédaction du bail :

Loyer de 0 à 1.999 € : 1,5 % HT sur cumul des loyers pendant la durée du bail avec un minimum forfaitaire de 1.000 € HT

Loyer de 2.000 à 3.999 € : 1,25 % sur cumul des loyers pendant la durée du bail

Loyer supérieur à 4.000 € : 1 % sur cumul des loyers pendant la durée du bail

Les honoraires seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	Inférieur ou égal à 8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	Inférieur ou égal à 3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	0 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	1^{ère} option % TTC du loyer annuel hors charges
	2^{ème} option Inférieur ou égal à 8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	Inférieur ou égal à 3 € / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 15/09/2014

	Montant H.T	Montant TTC
HONORAIRES DE BASE		
Immeuble jusqu'à 5 lots	1 666,67 €	2 000,00 €
Immeuble de 6 à 10 lots	2 000,00 €	2 400,00 €
Immeuble de plus de 10 lots (part lot et par an)	190,00 €	228,00 €
HONORAIRES ANNEXES		
Honoraires pour vacation		
* Syndic heures ouvrables	75,00 €	90,00 €
* Collaborateur heures ouvrables	60,00 €	72,00 €
* Syndic hors heures ouvrables	115,00 €	138,00 €
* Collaborateur hors heures ouvrables	85,00 €	102,00 €
GESTION DES IMPAYES		
* Frais de relance simple	16,67 €	20,00 €
* Mise en demeure	25,00 €	30,00 €
* Remise du dossier à l'huissier, à l'avocat	100,00 €	120,00 €
* Injonction de payer	166,67 €	200,00 €
* Prise d'hypothèque	208,33 €	250,00 €
* Suivi de la procédure	A la vacation	A la vacation
ETAT DATE		
* Etablissement	316,67 €	380,00 €
* délivrance du carnet entretien	16,66 €	20,00 €
* délivrance d'une copie de procès-verbal	16,66 €	20,00 €
* délivrance d'une copie des diagnostics techniques	16,66 €	20,00 €
* Opposition article 20 Loi 10 juillet 1965	83,33 €	100,00 €
GESTION DES TRAVAUX VOTES EN A.G		
* Avec maître d'Œuvre	Vote en AG	Vote en AG
* Sans maître d'œuvre	Vote en AG	Vote en AG
* Gestion des appels de fonds	Vote en AG	Vote en AG
* Montage et gestion d'un prêt collectif de financement de travaux votés en A.G	500,00 €	600,00 €
DIVERS		
* Honoraires sur Travaux	3% du montant des travaux	
* Gestion des archives dormantes	INCLUS	INCLUS
* Mandataire commun en cas de subventions publiques (dossiers subventions ANAH, OPA...)	A la vacation	A la vacation
* Aide aux déclarations fiscales	A la vacation	A la vacation
* Indication de la TVA (à la demande d'un ou plusieurs copropriétaires)	INCLUS	INCLUS
* Frais d'affranchissement postaux	Aux frais réels	Aux frais réels
* Tirage de document (à l'unité)	0,17 €	0,20 €
* Photocopie du règlement de copropriété		(forfait) 50,00 €
* Location de salle chez le syndic	Aux frais réels	Aux frais réels
* Création du carnet d'entretien	200,00 €	240,00 €
* Immatriculation de la copropriété	266,67 €	320,00 €
* Assemblée Générale complémentaire	166,67 €	200,00 €
* Conseil Syndical Complémentaire	70,00 €	84,00 €